

PRÉSENTS :

M^e Lise Lambert, LLL., vice-présidente
M. Anthony Frayne, B.Sc. (Écon.), MBA
M. François Tanguay

Régisseurs

Hydro-Québec

Proposante

et

**Intervenants dont les noms apparaissent à la page
suivante**

**Audience relative à la révision des conditions de
fourniture d'électricité d'Hydro-Québec**

*Décision concernant la demande de report d'Hydro-
Québec du dépôt de sa proposition et de l'ajustement du
calendrier pour y donner suite.*

Liste des intervenants :

Action réseau consommateur et Fédération des associations coopératives d'économie familiale (ARC/FACEF);

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF-Québec);

Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Association des industries forestières du Québec (AQCIE/AIFQ);

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Gazifère Inc. (Gazifère);

Option consommateurs (OC);

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ);

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM).

INTRODUCTION

Dans sa décision D-2000-95, la Régie de l'énergie (la Régie) a fixé le calendrier pour la conduite du présent dossier. Cependant, Hydro-Québec a formulé deux demandes de remise auxquelles la Régie doit répondre.

Tous les intervenants ont été informés du départ de la Régie de M^e Catherine Rudel-Tessier. Aucun d'entre eux n'a manifesté d'objection à la désignation, par le président de la Régie, de la nouvelle formation pour la poursuite du dossier.

LES FAITS

Des réunions techniques ont eu lieu les 8, 12 et 19 juin 2000. Celles-ci avaient comme objectif de donner aux participants intéressés l'occasion de faire état de leurs préoccupations afin que le distributeur en tienne compte dans sa proposition à être déposée à la Régie.

Le 2 juin 2000, Hydro-Québec informe la Régie qu'elle ne sera pas en mesure de procéder au dépôt de sa proposition préliminaire à la date fixée par la Régie, soit le 14 août 2000. De plus, elle demande à la Régie qu'il soit disposé du sujet « Modes de paiement » lors du thème 2, soit le mesurage et la facturation, puisque à son avis, ce sujet relève davantage du service à la clientèle que du recouvrement.

Le 28 juin 2000, Hydro-Québec réitère sa demande de reporter le calendrier du présent dossier. De plus, elle propose de dissocier le thème 3, portant initialement sur les modes de paiement, les politiques de crédit et de recouvrement, des thèmes 1 et 2 qui concernent le contrat d'abonnement et les obligations qui s'y rattachent, le mesurage et la facturation.

En ce qui concerne les thèmes 1 et 2, Hydro-Québec propose le calendrier suivant :

29 septembre 2000 :	dépôt par Hydro-Québec de projets de propositions;
5 et 6 octobre 2000 :	rencontres techniques sur les projets de proposition;
3 novembre 2000 :	dépôt des propositions d'Hydro-Québec soumises à l'approbation de la Régie;

10 novembre 2000 :	demandes de renseignements adressées à Hydro-Québec;
17 novembre 2000 :	réponses d'Hydro-Québec;
24 novembre 2000 :	commentaires et, s'il y a lieu, dépôt de propositions par les intervenants;
1 ^{er} décembre 2000 :	demandes de renseignements aux intervenants;
8 décembre 2000 :	réponses des intervenants;
12, 13, 14, 15, 18 et 19 décembre 2000 :	audiences sur les propositions.

Quant au thème 3, Hydro-Québec souligne que des travaux concernant le processus de recouvrement pour les personnes à faible revenu ont déjà été initiés par elle avec les représentants de consommateurs. Elle considère que ces travaux, dont les premières conclusions sont attendues pour la fin d'octobre 2000, enrichiront de façon importante ses propositions en matière de recouvrement. En conséquence, Hydro-Québec suggère de déposer son projet de proposition concernant le thème 3 au plus tard le 28 janvier 2001.

Aucun des participants n'a formulé de commentaires ou d'objections relativement à ces deux demandes de remise d'Hydro-Québec.

OPINION DE LA RÉGIE

La révision partielle du *Règlement 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité*¹ (le Règlement 634) s'est amorcée par une série de rencontres techniques au cours desquelles les parties intéressées ont pu échanger sur les aspects du Règlement 634 faisant l'objet de préoccupations. Afin d'inclure le fruit de ces échanges dans la proposition d'Hydro-Québec, la Régie juge opportun d'accéder à sa demande de report du dépôt de sa proposition préliminaire. Par ailleurs, la Régie accepte que le sujet « Modes de paiement » soit traité dans le cadre du thème 2, tel que le demande Hydro-Québec. La Régie modifie donc son calendrier suivant la proposition du distributeur en ce qui concerne les thèmes 1 et 2, à l'exception des audiences qui se tiendront les 12, 13, 14, 15 et, s'il y a lieu, le 18 décembre 2000 puisque à l'origine, la Régie a prévu deux jours d'audience par thème². En

¹ R.R.Q. 1981, c. H-5, r. 0.2.

² Décision D-2000-95 rendue le 23 mai 2000 à la p. 12.

conséquence, elle ajuste le calendrier proposé par Hydro-Québec en tenant compte de cette prévision.

Par ailleurs, la proposition préliminaire visant le thème 3, soit les politiques de crédit et de recouvrement, devra être déposée au plus tard le 26 janvier 2001. Quant aux autres étapes, la Régie fixe immédiatement le calendrier concernant le thème 3 sur le modèle proposé par Hydro-Québec pour les deux premiers thèmes.

26 janvier 2001 à 12 h 00 :	dépôt par Hydro-Québec de projets de propositions;
9 février 2001 à 9 h 30 :	rencontres techniques sur les projets de proposition;
12 mars 2001 à 12 h00 :	dépôt des propositions d'Hydro-Québec soumises à l'approbation de la Régie;
22 mars 2001 à 12 h 00 :	demandes de renseignements adressées à Hydro-Québec;
30 mars 2001 à 12 h 00 :	réponses d'Hydro-Québec;
9 avril 2001 à 12 h 00 :	commentaires et, s'il y a lieu, dépôt de propositions par les intervenants;
18 avril 2001 à 12 h 00 :	demandes de renseignements aux intervenants;
25 avril 2001 à 12 h 00 :	réponses des intervenants;
30 avril, 1 ^{er} mai et, s'il y a lieu, 2 mai 2001 à 9 h 30 :	audiences sur les propositions.

VU que la nature du processus en cours implique du temps pour un dialogue fructueux, il est opportun de reporter le dépôt de la proposition préliminaire sur les thèmes 1 et 2;

VU que le calendrier suggéré par le distributeur et sa demande de diviser le thème 3 des 2 premiers n'ont fait l'objet d'aucun commentaire par les intervenants;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Régie de l'énergie*³;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*⁴;

³ L.R.Q. c. R-6.01.

⁴ R.R.Q. 1981, c. R-6.01, r. 0.2.

La Régie de l'énergie:

ACCUEILLE la demande de report d'Hydro-Québec pour le dépôt de sa proposition préliminaire concernant les thèmes 1 et 2, soit le contrat d'abonnement et les obligations s'y rattachant, le mesurage, la facturation et les modes de paiement;

ACCUEILLE la demande de division du dossier pour procéder à des audiences distinctes pour l'étude du thème 3, soit les politiques de crédit et de recouvrement;

FIXE le calendrier suivant relativement à l'étude des thèmes 1 et 2:

29 septembre 2000 à 12 h 00 :	dépôt par Hydro-Québec de projets de propositions;
5 et 6 octobre 2000 à 9 h 30 :	rencontres techniques sur les projets de propositions;
3 novembre 2000 à 12 h 00 :	dépôt des propositions d'Hydro-Québec soumises à l'approbation de la Régie;
10 novembre 2000 à 12 h 00 :	demandes de renseignements adressées à Hydro-Québec;
17 novembre 2000 à 12 h 00 :	réponses d'Hydro-Québec;
24 novembre 2000 à 12 h 00 :	commentaires et, s'il y a lieu, dépôt de propositions par les intervenants;
1 ^{er} décembre 2000 à 12 h 00 :	demandes de renseignements aux intervenants;
8 décembre 2000 à 12 h 00 :	réponses des intervenants;
12, 13, 14, 15 et, s'il y a lieu, 18 décembre 2000 à 9 h 30 :	audiences sur les propositions.

FIXE le calendrier suivant relativement à l'étude du thème 3 :

26 janvier 2001 à 12 h 00 :	dépôt par Hydro-Québec de projets de propositions;
9 février 2001 à 9 h 30 :	rencontres techniques sur les projets de proposition;
12 mars 2001 à 12 h 00 :	dépôt des propositions d'Hydro-Québec soumises à l'approbation de la Régie;

22 mars 2001 à 12 h 00 : demandes de renseignements adressées à Hydro-Québec;

30 mars 2001 à 12 h 00 : réponses d'Hydro-Québec;

9 avril 2001 à 12 h 00 : commentaires et, s'il y a lieu, dépôt de propositions par les intervenants;

18 avril 2001 à 12 h 00 : demandes de renseignements aux intervenants;

25 avril 2001 à 12 h 00 : réponses des intervenants;

30 avril, 1^{er} mai et, s'il y a lieu, 2 mai 2001 à 9 h 30 : audiences sur les propositions.

Lise Lambert
Vice-présidente

Anthony Frayne
Régisseur

François Tanguay
Régisseur

Liste des représentants :

Action réseau consommateur et Fédération des associations coopératives d'économie familiale (ARC/FACEF) représentée par M^e Martin Brunelle;

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF-Québec) représentée par M. Vital Barbeau;

Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) représentée M^e Pierre Huard;

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Association des industries forestières du Québec (AQCIE/AIFQ) représentée par M^e Guy Sarault;

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M. Pierre Cléroux;

Gazifère Inc. représentée par M^e Pierre Paquet;

Hydro-Québec représentée par M^e Jacinte Lafontaine;

Option consommateurs (OC) représentée par M^e Éric Fraser;

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) représenté par M. Denis Cusson;

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Pierre Tourigny;

Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM) représentée par M^e Jocelyn B. Allard;

Régie de l'énergie représentée par M^{es} Pierre Rondeau et Anne-Marie Poisson.